



RÈGLEMENT

PRIX CLAUDE-BEAUDOIN – EXCELLENCE – SECTIONS DE DROIT

Ce prix a été nommé afin d'honorer la mémoire de Madame Claude Beaudoin, qui a occupé le poste de Directrice générale de la Division du Québec durant 15 années et qui a fait preuve d'un grand dévouement et d'un engagement profond envers la Division et ses membres particulièrement par le biais des sections de droit.

ARTICLE 1 — OBJECTIF

Le Prix Claude-Beaudoin – Excellence – Sections de droit (le « Prix ») a pour but de souligner l'excellence du programme de formation continue et autres réalisations d'une section de droit de l'Association du Barreau canadien, Division du Québec (« ABC-Québec »).

ARTICLE 2 — REMISE DU PRIX

Le Prix est remis annuellement au cours du Dîner présidentiel annuel de l'ABC-Québec ou lors de tout autre événement d'envergure déterminé par le Conseil d'administration de l'ABC-Québec.

ARTICLE 3 — CRITÈRES D'ATTRIBUTION

Les critères d'attribution sont les suivants :

- Un programme de formation exceptionnel offert par la section de droit durant l'année courante et l'année précédant la remise du prix et comprenant au moins trois (3) activités de formation de 90 minutes, ou l'équivalent;
- Les évaluations des participants démontrant un haut taux de satisfaction;
- Le grand intérêt de la communauté juridique pour les activités tenues par cette section;
- Toute autre réalisation d'envergure ou toute autre initiative qui se démarque par son originalité.

ARTICLE 4 — COMITÉ DE SÉLECTION

Le Prix est décerné par le Comité de sélection des prix de l'ABC-Québec (le « Comité »), dont les membres sont désignés par le Conseil d'administration et composé :

- Du (de la) Président(e) de l'ABC-Québec;
- De deux représentants du Conseil d'administration de l'ABC-Québec;
- D'un (d'une) représentant(e) du Comité législation et réforme du droit de l'ABC-Québec;
- D'un (d'une) représentant(e) du Comité égalité de l'ABC-Québec.

Le Comité se réserve le droit de ne pas octroyer le Prix.

ARTICLE 5 — MISE EN CANDIDATURE

Le Comité procède à l'analyse des candidatures soumises en tenant compte des critères mentionnés ci-haut. Tout membre de l'ABC-Québec peut soumettre une candidature dans les délais prescrits par la direction générale. Les candidatures doivent être accompagnées d'une lettre motivant la candidature de la section, le dossier ne devant pas excéder 10 pages.

Les candidatures doivent être transmises à Me Manon Dulude, directrice générale, à l'adresse suivante : mdulude@abcqc.qc.ca.